

7ème Endurosprint TT de la Bresse

Règlement particulier de l'épreuve

Présentation

La Section Moto de l'association omnisports La Bressaude organise le 19 avril 2020 son 7^{ème} Endurosprint Tout Terrain au col de Grosse Pierre à 88250 La Bresse, épreuve correspondant aux règles de l'article 27 sprint tout terrain des RTS FFM enduro. La manifestation se déroulera après visa d'une commission de sécurité, avec l'accord de la préfecture des Vosges, de la ligue motocycliste du Grand Est, et de la municipalité de La Bresse, propriétaire du terrain. Une assurance responsabilité civile organisateur a été prise auprès de la compagnie Gras Savoie, les secours mis en place par l'organisation seront conformes aux règlements sprint TT.

La compétition se déroulera sur des voies communales, fermées à la circulation publique du samedi 18 avril 13 heures au dimanche 19 avril 20h, et privatisées pour l'occasion par arrêté municipal. Un parc de stationnement concurrent sera mis en place au lieu-dit route du droit.

Concurrents admis

Pourront s'engager à l'épreuve les concurrents pourvus de motocycles solos de type 1 groupe A enduro ou cross, titulaires d'une licence délivrée par la fédération Française de motocyclisme :

_soit de type pilote nationale compétition NCO ou NJ3 ou Inter,

_soit de type LJA une manifestation, uniquement dans la mesure où celle-ci a été totalement validée et payée avant le mercredi 15 avril minuit.

Les concurrents devront être âgés d'au moins 13 ans et s'engager sur une machine correspondant à l'âge de pratique demandée par la FFM.

L'épreuve étant déclarée en zone union Européenne, seront également admis les licenciés ressortissants d'une fédération issue de la FIM Europe, et titulaires d'une licence compétiteur internationale, ou nationale accompagnée d'une autorisation de sortie de leur fédération. Les concurrents de par leur engagement seront inscrits dans les catégories qu'ils auront choisi L1/L2/L3/Féminines/50cc ou MX, pour les concurrents utilisant une machine de cross

Engagements

Les personnes désirant concourir devront s'engager de préférence par internet en remplissant le formulaire mis en place le 31 janvier 2020 sur le site www.labressaude.fr. Les pilotes ne souhaitant pas s'inscrire par ce biais pourront le faire par courrier expédié à Damien ANTOINE 10, rue de la Distillerie 88310 Cornimont. Quelle que soit la forme choisie, l'engagement sera validé à réception du paiement. Le montant des droits s'élève à 35 euros par concurrent. Le nombre de concurrents engagés est limité à 300. Plus aucun bulletin ne sera pris en compte à compter du dimanche 12 avril 2020.

La liste des engagés et leurs numéros de course sera consultable via le site internet www.labressaude.fr au plus tard le mardi 14 avril 2019. Aucun remboursement d'engagement ne pourra être pris en compte, même dûment justifié, après le jeudi 16 avril 12 heures

Horaires des contrôles

Un contrôle administratif obligatoire, auquel devront se présenter tous les concurrents engagés munis de leur licence 2020, aura lieu de préférence le samedi 18 avril de 14h à 17h, et pour les pilotes indisponibles le samedi pour raisons justifiées, le dimanche 19 avril de 7h à 7h30

Un contrôle technique obligatoire, auquel devront se présenter tous les concurrents engagés munis d'un justificatif du contrôle administratif, se tiendra le samedi 18 avril de 15h à 18h, et pour les concurrents indisponibles le samedi pour raisons justifiées, le dimanche 19 avril de 7h à 8h. Ils devront pour se faire se présenter avec casque norme ece22/05 ou équivalent et protection dorsale norme FFM/CE1621-2, ainsi

qu'avec la machine moteur chaud mais à l'arrêt. Le contrôle portera sur les normes de bruit et de sécurité pour vérifier la concordance de l'ensemble machine-équipement, avec la réglementation fédérale en vigueur.

Les machines inscrites en L1 devront porter 3 plaques de numéros fond jaune, chiffres noirs, idem en L2 avec fond vert chiffres blancs, en L3 avec fond noir chiffres blancs, et 3 plaques également en MX mais couleurs libres. **La lisibilité et le soin apportés aux numéros de plaque étant primordial pour le chronométrage, le non-respect de ces consignes aura pour effet un refus systématique lors du contrôle technique**

La direction de course se garde le droit de refuser le départ à un concurrent qui n'aura pas satisfait aux contrôles techniques et administratifs.

Parcours et reconnaissance du parcours

Les concurrents auront la possibilité d'effectuer une reconnaissance du parcours des spéciales **(uniquement à pied)** le samedi 4 mai 2019 de 16h à 19h et le dimanche 4 mai de 7h à 8h ; **le non-respect de ces consignes pourra engendrer une mise hors course immédiate.**

Le parcours de liaison se fera à vitesse très réduite; la direction de course pourra attribuer des pénalités de temps aux concurrents ne respectant pas cette règle. Il en est de même pour ceux qui circuleraient illégalement, en dehors du secteur tracé par l'organisation.

Les concurrents seront chronométrés pour parcourir les épreuves spéciales.

Déroulement de la course

Les concurrents prendront le départ de l'épreuve par ordre INVERSE des numéros. Des pilotes de catégories différentes ne pourront donc, pas prendre le départ ensemble.

Au plus tard le matin de l'épreuve, l'organisateur affichera au secrétariat les horaires de départ par tour et par concurrent ; chaque concurrent sera soumis à un contrôle horaire à son départ de chaque tour et à un autre contrôle horaire à la fin du dernier tour uniquement.

Chaque concurrent parcourra 3,4 ou 5 tours (liaisons+spéciales) en fonction de la catégorie choisie sur le bulletin d'engagement :

_Ligue1, 5 tours chrono

_Ligue2, trophée féminines, trophée 50cc, 4 tours chrono

_Ligue3, 3 tours chrono

L'organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de réduire le nombre de tours en fonction du nombre de participants et des événements de course.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours entre les tours si les conditions de course l'y obligent.

Pénalités de temps

Chaque concurrent devra respecter à chaque tour un horaire de passage au contrôle horaire; 2 contrôles horaires seront mis en place, 1 en sortie de parc concurrent au départ de chaque tour, et 1 à la fin du dernier tour ; il devra s'y présenter dans la minute suivant cet horaire sous peine de pénalité de temps.

S'il s'y présente en avance, la direction de course lui stipulera d'attendre l'heure prévue (sauf à la fin du dernier tour, pointage en avance possible).

S'il s'y présente après la minute qui suit son horaire prévu, il écoperà d'une minute de pénalité par minutes de retard.

Chaque concurrent au départ de l'épreuve aura sur son classement un temps forfaitaire de 15 minutes pré enregistré par spéciale ; si en cours d'épreuve il ne prend pas le départ d'une ou plusieurs spéciale(s), il

conservera ce temps forfaitaire de 15 minutes pour chaque spéciale manquée. Il ne sera pas hors course et pourra rejoindre le départ de la spéciale suivante.

Si un concurrent ou un de ses accompagnateurs, par son comportement est jugé irrespectueux, ou s'il ne se conforme pas aux ordres de la direction de course et/ou au règlement particulier de l'épreuve, la direction de course pourra lui infliger les pénalités prévues dans la réglementation enduro, **pouvant aller jusqu'à la mise hors course. Il en sera de même en cas de non présentation aux éventuels contrôles de passage**

Il est rappelé que sur le parc coureur, le tapis environnemental est obligatoire, qu'il est interdit de fumer, que la circulation se fait au ralenti.

Classement

Pour chaque tour les concurrents se verront attribuer un temps correspondant à celui passé dans les épreuves spéciales, auquel s'ajouteront les éventuelles pénalités citées ci-dessus.

Le classement se fera en additionnant, pour chaque concurrent le temps de l'ensemble des tours, en classant les concurrents du plus rapide au plus lent.

Un classement par catégorie sera établi à la fin de l'épreuve conformément au championnat Grand Est d'Enduro.

Challenge Extrême

Un challenge Extrême, hors classement endurosprint, sera mis en place à l'issue du dernier tour de l'endurosprint. Seront admis à ce challenge les pilotes ayant validé « participation au challenge extrême » sur leur engagement, à raison des 27 premiers ligue1 inscrits, des 15 premiers ligue2 inscrits et d'un maximum de 10 pilotes supplémentaires au choix de l'organisateur. Il se déroulera sur une boucle aménagée à partir de la spéciale de Grosse-Pierre. Les concurrents s'élanceront en 13 vagues de 4 pilotes, et pour une durée de 30 minutes. L'ordre de départ sera établi en fonction du classement sur les tours 2,3 et 4 de l'endurosprint. A l'issue des 30 minutes, les pilotes seront classés en fonction du nombre de tours parcourus, puis du temps passé.

Récompenses

Les trois premiers concurrents du classement général endurosprint ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie recevront un trophée lors de la remise des prix prévue à l'issue de la compétition ; aucun concurrent ne pourra prétendre à une compensation financière quelle qu'elle soit.

OFFICIELS

Directeur de course

François Amet odc 002180

Commissaire technique

Damien ANTOINE oct002290

Commissaire sportif

Grégory CLAUDEL odc 187330

Commissaires de piste

Jean Marc AMET ocp 002182

Marion AMET ocp 253574

Aurélien ANTOINE ocp 188981

Christophe PIERREL ocp 019494

Hervé POIROT ocp 019772

Jean-Yves POIROT odc019773

Régis POIROT odc019776

Aude VAXELAIRE ocp 044636